

## **QUELQUES FAITS SUR LE PROGRAMME DES ARMES À FEU: LE SYSTÈME FONCTIONNE**

Les allégations stipulant que le système est sans valeurs sont tout simplement fausses. Les policiers ont répété que la Loi sur les armes à feu et que le registre des armes à feu sont des outils précieux pour le maintien de la sécurité. Malgré l'opposition virulente, plus de 90 % des propriétaires d'armes à feu ont un permis et 90 % des armes à feu ont été enregistrées. En 2010, le registre a été utilisé par les policiers en moyenne 14 302 fois par jour.<sup>1</sup> Les policiers ont fait état de plusieurs cas où le registre des armes à feu a servi à prévenir des tragédies ou à résoudre des crimes.

### **La plupart des propriétaires d'armes à feu ont des permis. La plupart des armes à feu sont enregistrées.<sup>2</sup>**

En septembre 2010, un total de 1 843 913 permis d'armes à feu valides avaient été émis, représentant 90 % des propriétaires d'armes. En 2010 seulement, un total de 30 830 permis ont été délivrés et renouvelés, et 51 548 permis ont été renouvelés pour les titulaires ayant des armes à feu enregistrées.<sup>3</sup> La procédure d'émission des permis vise à s'assurer que tous les utilisateurs d'armes à feu sont qualifiés pour posséder ou acquérir une arme.

- Plus de 7.5 millions d'armes à feu ont été enregistrées représentant 90 % des armes canadiennes. L'enregistrement des armes est essentiel pour responsabiliser les propriétaires, aider à prévenir le détournement des armes vers le marché illicite et soutenir les forces policières dans leurs enquêtes.
- 14 201 permis d'armes à feu ont été refusés ou révoqués par les contrôleurs des armes à feu pour des raisons de sécurité publique entre 2005 et 2010.
- 11 659 demandes de permis ont été refusées pour cette même période, dans la plupart des cas parce que la personne s'était vu imposer par la cour une ordonnance d'interdiction ou de probation de possession d'arme, ou qu'elle constituait un risque pour les autres. Parmi les autres motifs énumérés: antécédents de violence, troubles mentaux, le demandeur constitue un danger pour lui-même ou elle-même, utilisation et entreposage des armes à feu non sécuritaires, délits de drogue et fournir des informations erronées.
- Selon la GRC, en 2009, il y a eu 279 104 ordonnances d'interdiction de possession d'armes à feu émises par la cour. (données cumulatives, 2009)<sup>4</sup>

### **Le Registre canadien des armes à feu en ligne.<sup>5</sup>**

Les policiers ont consulté le registre canadien des armes à feu plus de 12 millions de fois depuis 2007.<sup>6</sup>

- Le registre canadien des armes à feu est consulté par les policiers en moyenne 14 302 fois par jour. Il a contribué aux efforts visant à prendre des mesures préventives et a aidé les forces policières dans plusieurs enquêtes.
- Le nombre d'affidavits produits par le Programme canadien des armes à feu (PCAF) pour appuyer des procédures judiciaires a constamment augmenté au cours des dernières années. Depuis 2003, plus de 17 900 affidavits fournis par le PCAF ont permis d'appuyer des poursuites intentées à l'égard de crimes liés aux armes à feu. Le PCAF a produit 5 118 affidavits en 2008.

### **Les conséquences de l'amnistie décrétée par le gouvernement conservateur**

En 2006, le gouvernement a décrété une amnistie pour les propriétaires d'armes qui n'avaient pas renouvelé leur permis ou enregistré leurs armes à feu. En mai 2009, les conservateurs ont renouvelé pour la troisième fois cette amnistie pour les propriétaires d'armes à feu qui n'avaient pas pris la peine de respecter l'obligation légale d'enregistrer leurs armes et de renouveler leur permis. Le 4 mars 2011, un responsable du gouvernement a confirmé que l'amnistie serait prolongée, en disant que l'opposition des conservateurs pour le controversé registre des armes d'épaule est « claire ».<sup>7</sup>

L'amnistie permet aux détenteurs de permis expirés d'en demander un nouveau sans pénalité. Tout cela, malgré le fait qu'une résolution du Bloc québécois demandant la fin de l'amnistie le 22 avril 2009 ait été adoptée par la Chambre des communes.

- L'amnistie protège les propriétaires d'armes illégales contre d'éventuelles poursuites. Cela s'est produit dans deux cas où des armes auraient été fournies à des individus qui les ont utilisées pour assassiner des policiers.
- Chaque jour, les informations contenues dans le registre deviennent moins fiables, mettant les forces policières et le public en danger.
- Le prétendu objectif de l'amnistie est d'accroître la conformité à la Loi. Mais l'amnistie est contraire au respect de la loi. Elle pénalise les propriétaires d'armes respectueux des lois, qui indépendamment de leurs opinions personnelles, honorent la législation à l'intérieur des délais prescrits. La situation encourage également les groupes et les individus qui bafouent publiquement la loi. En dépit de l'amnistie, plus de 82 % des propriétaires d'armes à feu ont renouvelé leurs permis, car leur permis expirait, et non pas parce que l'amnistie les a incités à le faire. La plupart des propriétaires d'arme se conforment à la loi et obtiennent leur permis. Aucune raison logique ne pourrait expliquer pourquoi ces propriétaires d'armes à feu ne renouvelleraient pas leurs permis.
- La décision du gouvernement de renouveler l'amnistie pour la troisième fois consécutive et d'annuler les frais associés au renouvellement du permis coûtera 15 millions de dollars, en 2009 seulement.<sup>8</sup>
- Le gouvernement conservateur critique une situation - la dégradation des données du registre des armes à feu - qu'il a lui-même créée.

---

<sup>1</sup> GRC, Faits et chiffres (juillet-septembre 2010), Programme canadien des armes à feu. Disponible à : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/facts-faits/index-fra.htm> Visité le 7 mars 2011.

<sup>2</sup> GRC, Faits et chiffres (octobre-décembre 2009), Programme canadien des armes à feu. Disponible à : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/facts-faits/index-eng.htm> Visité le 21 janvier 2010 ; GRC, Commissaire aux armes à feu - Rapport de 2008, 2009. Tableau 3 Disponible à : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/rep-rap/2008-comm-rpt/2008-fra.pdf>

<sup>3</sup> GRC, Faits et chiffres (juillet-septembre 2010), *op. cit.*

<sup>4</sup> GRC, Commissaire aux armes à feu – Rapport de 2009, 2010 : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/rep-rap/2009-comm-rpt/report-rapport-fra.pdf>

<sup>5</sup> GRC, Faits et chiffres (octobre-décembre 2009), Programme canadien des armes à feu. Disponible à : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/facts-faits/index-eng.htm> Visité le 21 janvier 2010 ; GRC, Commissaire aux armes à feu - Rapport de 2008, 2009. Tableau 3 Disponible à : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/rep-rap/2008-comm-rpt/2008-fra.pdf>

<sup>6</sup> GRC, Faits et chiffres (juillet-septembre 2010), Programme canadien des armes à feu. Disponible à : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/facts-faits/index-fra.htm> Visité le 7 mars 2011.

<sup>7</sup> Canoe, Armes à feu: Le gouvernement fédéral va prolonger l'amnistie, 4 mars 2011. Disponible à : <http://fr.canoe.ca/infos/quebeccanada/archives/2011/03/20110304-173345.html>

<sup>8</sup> Crawford, A. Ottawa giving up millions in gun registry fees 5 octobre 2009. CBC news. Disponible à : <http://www.cbc.ca/canada/story/2009/10/05/gun-registry-fees-government.html?ref=rss>